



**Convention sur la conservation
des espèces migratrices
CMS appartenant à la faune sauvage**

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

Distr. GENERAL

UNEP/CMS/Conf.7.10
13 août 2002
Point 11(d) de l'ordre du jour

SEPTIÈME SESSION DE LA
CONFÉRENCE DES PARTIES
Bonn, 18-24 septembre 2002

EXAMEN DE L'APPLICATION DU PLAN STRATEGIQUE 2000-2005
(Préparé par le Secrétariat)

1. Après l'adoption du Plan stratégique par la Conférence des Parties à sa sixième session (Résolution 6.4, Le Cap, 1999), le Secrétariat a régulièrement préparé un document servant d'examen des progrès accomplis dans l'application du Plan. Le document sur l'examen du Plan stratégique a été examiné par le Comité permanent à ses 22ème et 23ème réunions (Bonn, septembre 2000 et décembre 2001 respectivement) et par le Conseil scientifique à sa dixième réunion (Edimbourg, mai 2001). Au cours de cette période, le Secrétariat a sans cesse affiné et mis à jour le document en tenant compte des commentaires des membres du Comité permanent et du Conseil scientifique ainsi que de ceux du groupe de travail sur la performance (PWG), présidé par Israël (Vice-Président : Royaume-Uni).
2. Parmi les principales caractéristiques du tableau ci-joint dignes d'être mentionnées, il faut noter
 - L'examen porte entièrement sur le concept de "indicateurs de performance" comme recommandé par le PWG dans lequel un indicateur de performance mesurable a été identifié pour chaque objectif opérationnel. Ces indicateurs ont été encore élaborés depuis la dernière réunion du Comité permanent.
 - Le tableau comporte une colonne indiquant les *conclusions* ou *résultats* des interventions qui ont été faites plutôt que décrivant simplement les *activités* entreprises. Comme le PWG l'a noté, il ne devrait pas être difficile en principe de documenter ce qui a été entrepris dans le cadre de la CMS (pourvu que cette information soit immédiatement disponible ou soit fournie en temps utile par des rapports nationaux etc.). Il est beaucoup plus difficile de mesurer les *conséquences* des mesures qui sont essentielles pour déterminer si les objectifs du Plan stratégique ont été atteints.
 - Dans la mesure du possible, toutes les entrées existantes ont été mises à jour pour tenir compte des développements - et il y en a eu beaucoup - depuis la COP6.
 - L'accent a été mis sur d'autres mesures spécifiques à prendre, certaines avec des implications financières, qui justifient leur inclusion dans le programme de travail du Secrétariat pour 2003-2005.

3. Lorsqu'on examine le document, il faut avoir présents à l'esprit un certain nombre de points:
- Les activités et les conclusions rapportées ne sont en aucun cas exhaustives et le document continuera d'être revu régulièrement.
 - Les activités présentées dans le tableau sont avant tout un reflet des initiatives spécifiques entreprises par le Secrétariat ou d'autres organisations en son nom (par l'intermédiaire de consultations etc.) ou des initiatives plus générales qui ne sont attribuées à aucune Partie en particulier. Dans la plupart des cas aucune tentative n'a été faite, à ce stade, pour identifier les activités entreprises par les Parties à titre individuel. Par conséquent, tandis que pour un certain nombre d'espèces on a noté qu' "Aucune mesure spécifique n'a été rapportée comme ayant été entreprise à ce jour", ceci exclu les mesures prises au niveau national qui pourraient ou non avoir été mentionnées dans les rapports des Parties à la CMS. On espère que la synthèse des rapports nationaux préparés pour la COP7 fournira des renseignements supplémentaires à cet égard, susceptibles d'être finalement incorporés dans l'examen du Plan stratégique. Cependant, pour la période actuelle, la soumission tardive de rapports nationaux - et le délai de préparation de la synthèse qui en est la conséquence - signifie que ces renseignements ne sont pas actuellement disponibles.
 - Jusqu'à présent, les rapports soumis par les Parties contenaient peu de renseignements permettant d'évaluer leur application du plan stratégique dans certains domaines clés (par exemple, en ce qui concerne les objectifs opérationnels 2.1, 2.2 et 4.2). On espère que le nouveau format proposé pour les rapports nationaux, que de nombreuses Parties ont adopté à titre d'essai, permettra de résoudre cette lacune importante.
 - La colonne "Autres mesures spécifiques à prendre" n'a qu'un caractère indicatif. On espère que la Conférence des Parties donnera d'autres directives quant aux autres mesures qui devraient et pourraient être prises en fonction des ressources disponibles convenues par la COP7 et selon la priorité qui leur est affectée.
 - Les renseignements figurant dans le tableau sont nécessairement abrégés et aucune tentative n'est faite pour donner une description approfondie de chacune des activités, pas plus que les conclusions précises auxquelles on est parvenu.

Mesures requises :

4. La Conférence des Parties est invitée à procéder à l'examen du document dans le cadre d'un groupe de travail plénier et en session établi à cet effet afin de :
- faire des propositions spécifiques, le cas échéant, pour amender les définitions des "indicateurs de performance" associés à chaque objectif opérationnel ;
 - fournir des renseignements pour compléter ceux déjà fournis dans les colonnes du tableau "activités" ou "conclusions" et,
 - fournir un avis sur les autres mesures spécifiques à prendre relatives à chacun des objectifs opérationnels.

En relation avec ce qui précède, les Parties et autres participants à la CMS son invités à faire rapport sur les contributions qu'ils ont faites et se proposent de faire pour l'application du Plan stratégique.

5. Enfin, la Conférence des Parties pourrait souhaiter envisager d'établir un sous-comité permanent pour surveiller l'application de la Convention entre les sessions.

Bilan de la mise en oeuvre du Plan stratégique 2000-2005

(au mois d'août 2002)

Préparé par le Secrétariat

OBJECTIF 1 : PROMOUVOIR LA CONSERVATION DES ESPECES MIGRATRICES APPARTENANT AUX PRINCIPAUX TAXONS ANIMAUX INSCRITS AUX ANNEXES DE LA CMS (NB : dans le texte, le nom des espèces pour lesquelles il existe une action concertée est suivi d'un astérisque)

1.1 Oiseaux

Objectif opérationnel : Stimuler les actions concertées en faveur de chacune des 51 espèces d'oiseaux menacées figurant à l'Annexe I et faciliter le développement et la mise en application d'Accords ou de Mémoires d'Accord pour prendre en considération, à une échelle régionale ou supérieure, les besoins de conservation de ces espèces ainsi que d'autres espèces migratrices.

Indicateur(s) de performance : Mesures directes : Populations stabilisées ou en augmentation (interruption de la diminution des effectifs, ou accroissement des effectifs) ; aire de répartition naturelle stabilisée ou élargie ; réduction des menaces ou des pressions.

Activités/réalisations	Principaux acteurs	Résultats à ce jour	Actions à entreprendre
Pingouin de Humboldt* <i>Spheniscus humboldti</i>	Les Parties Le Secrétariat		Etude de terrain prévue au Pérou dès septembre/octobre 2002 (contrat avec APECO dans la phase de finalisation) pour évaluer le statut de la population.
Albatros et pétrels (plusieurs espèces à l'Annexe I) <i>Accord sur la conservation des albatros et des pétrels</i> (en particulier dans l'hémisphère Sud) signé par 7 Etats de l'aire de répartition en juin 2001, dont deux ont ratifié par la suite ; entrée en vigueur après cinq ratifications. Etude sur les interactions entre les albatros et les activités halieutiques dans les eaux de l'Uruguay, ayant dû s'achever en 2001 (rapport final toujours attendu).	L'Australie Les Etats des aires de répartition Le Secrétariat Expert consultant Le Secrétariat		Entrée en vigueur de l'Accord et début de la mise en application des dispositions anticipées en 2003.
Pélican frisé <i>Pelecanus crispus</i> Pélican blanc <i>Pelecanus onocrotalus</i> Aucune action spécifique déclarée à ce jour sous les auspices de la CMS ou l'AEWA .	Les Parties		
Cigognes, ibis, spatules Ciconiiformes Aucune action spécifique déclarée à ce jour sous les auspices de la CMS. Les conclusions d'une étude sur la mortalité élevée des spatules d'Afrique en Mauritanie seront présentées à MOP 2 de l'AEWA (sept. 2002).	Les Parties		

Activités/réalisations	Principaux acteurs	Résultats à ce jour	Actions à entreprendre
Flamant des Andes* <i>Phoenicopterus andinus</i> Flamant de James* <i>Phoenicopterus jamesi</i> Recensement hivernal financé par la CMS a été achevé ; le concept d'un projet relatif aux actions prioritaires pour la conservation des flamants des Andes en Argentine, Bolivie, Chili et Pérou approuvé pour le financement par CSc10. Le projet doit démarrer en 2003.	La Fondation Pachamama Le Secrétariat		Proposition PNUD/FEM en cours de préparation comme projet de suivi du recensement hivernal parrainé par la CMS (besoin d'informations supplémentaires)
Oie naine* <i>Anser erythropus</i> Campagne de sensibilisation financée par la CMS et menée entre 1999 et 2002 dans plusieurs Etats de l'aire de répartition en Europe de l'Est.	La Société Norvégienne d'Ornithologie Groupe d'experts en matière d'oies de WI		Le Conseil scientifique est chargé d'examiner les approches divergentes concernant la stratégie en vue de conserver les espèces (c.-à-d. protection <i>in situ</i> contre l'élevage en captivité/introduction) et de recommander l'orientation future pour toute intervention nécessaire de la CMS.
Oie des Andes à tête rousse* <i>Chloephaga rubidiceps</i> Etude de terrain terminée, campagne de sensibilisation en cours (Argentine, Chili).	Wetlands International		Nouveau projet sur les colonies de reproduction devant débiter dès la fin 2002.
Erismature à tête blanche* <i>Oxyura leucocephala</i> Le projet financé par la CMS et ayant pour objectif d'évaluer l'état de la population d'Asie Centrale d' <i>O. leucocephala</i> et d'émettre des recommandations pour sa conservation a débuté en février 2002.	Wetlands International Le Secrétariat		
Fuligule nyroca* <i>Aythya nyroca</i> Le projet de la CMS et de l'AEWA vise essentiellement à établir un rapport sur l'état de l'espèce et un Plan d'action pour la population mondiale devant démarrer en août 2002	Parties Secrétariat Secr. AEWA BirdLife		
Bernache à cou roux <i>Branta ruficollis</i> , Sarcelle marbrée <i>Marmaronetta angustirostris</i> , Eider de Steller <i>Polysticta stelleri</i> Aucune action spécifique déclarée à ce jour sous les auspices de la CMS ou de l'AEWA.	Les Parties		
Rapaces (divers Accipitridae) Aucune action spécifique déclarée à ce jour.	Les Parties		Expertise consultative devant évaluer la nécessité et les possibilités de mettre au point un ou plusieurs Accords sur les rapaces sous l'égide de la CMS (par exemple en Asie du Sud-Est).

Activités/réalisations	Principaux acteurs	Résultats à ce jour	Actions à entreprendre
Faucon crécerellette* <i>Falco naumanni</i> Plan d'action préparé pour la CMS par BirdLife International et distribué aux Etats de l'aire de répartition.	BirdLife		Le Conseil scientifique est chargé de donner des conseils sur les actions concrètes à entreprendre découlant des recommandations du Plan d'action
Grue blanche de Sibérie* <i>Grus leucogeranus</i> Mémoire d'Accord de la CMS en place (signé par 9 Etats de l'aire de répartition) ; élaboration terminée d'un projet de conservation des zones humides, projet complet approuvé en principe et actuellement en attente du financement FEM; 4 ^{ème} réunion des Etats de l'aire de répartition du Mémoire d'Accord, tenue en mai 2001 à Baraboo, Wisconsin.	Les Etats de l'aire de répartition L'International Crane Foundation (ICF) Le Secrétariat Le PNUE/FEM		Renforcer le programme de sauvetage innovant <i>in situ</i> ; continuer le cofinancement modeste (CMS-ICF) d'un administrateur des itinéraires aériens afin de coordonner les activités en Asie occidentale/centrale; développer un concept de réseau des sites dans le cadre du Mémoire d'Accord.; déterminer le lieu de la cinquième réunion des Etats de l'aire de répartition, à convoquer au printemps 2003
Autres grues, râles, outardes Gruiformes <i>Grus japonensis, Grus nigricollis, Sarothrura ayresi*</i> , <i>Chlamydotis undulata</i> (populations du nord-ouest de l'Afrique) Aucune action spécifique déclarée à ce jour.	Les Parties		
Outarde barbue* <i>Otis tarda</i> Le Mémoire d'Accord concernant la population du centre de l'Europe est entré en vigueur le 1 ^{er} juin 2001 ; 11 signataires au 31.07.2002.	Les Etats de l'aire de répartition Le Secrétariat		Le Secrétariat est chargé d'encourager la mise en application et de réunir des fonds afin de couvrir les mesures de protection.
Courlis à bec grêle* <i>Numenius tenuirostris</i> Mémoire d'Accord de la CMS en place, signé par 18 Etats de l'aire de répartition ;). Le groupe de travail est opérationnel; BirdLife International fournit des services de secrétariat avec le financement de la CMS ; l'AEWA et la CMS ont financé des expéditions sur le terrain; réunion d'experts tenue à Kiev en avril 2001. Le groupe de travail a mis la dernière main à une nouvelle version consolidée du Plan d'action en 2002..	Les Etats de l'aire de répartition Le Secrétariat BirdLife L'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique (IRSNB)		Développer des concepts de projets et des propositions concrètes à partir du Plan d'action révisé; organiser une réunion informelle en marge de la CdP7 ; apporter l'attention à l'intégration possible dans le cadre de l'AEWA des activités liées au Mémoire.
Vanneau sociable <i>Vanellus gregarius</i> , Courlis esquimau <i>Numenius borealis</i> , Bécasseau rousset <i>Tryngites subruficollis</i> divers Laridae (mouettes et goélands), Japanese murrelet <i>Synthliboramphus wumizusume</i> Aucune action spécifique déclarée à ce jour.	Les Parties		
Passereaux (plusieurs espèces) Aucune action spécifique déclarée à ce jour, à l'exception de celles précisées ci-dessous.	Les Parties		

Activités/réalisations	Principaux acteurs	Résultats à ce jour	Actions à entreprendre
Hirondelle bleue <i>Hirundo atrocaerulea</i> Désignée comme une espèce à action concertée par la CdP6 ; aucune action spécifique déclarée à ce jour.	Les Parties		
Phragmite aquatique <i>Acrocephalus paludicola</i> Projet de Mémoire d'Accord actuellement mis au point par BirdLife International entre 15 Etats de l'aire de répartition (consultations en cours).	BirdLife Les Etats de l'aire de répartition Le Secrétariat		Une réunion afin de mettre au point les détails du Mémoire d'Accord de développer un plan d'action pour l'espèce est prévue pour octobre 2002 (avec le financement de la CMS, du Gouvernement du Royaume-Uni et de la RSPB).
Serin syriaque <i>Serinus syriacus</i> Campagne d'évaluation sur le terrain, formation, et restauration de l'habitat terminés en Jordanie (1999).	Expert consultant Le Secrétariat		
Activités d'ordre général, non axées sur les espèces inscrites à l'Annexe I : Afrique et Eurasie : <i>L'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique et d'Eurasie (AEWA)</i> est en vigueur depuis le mois de novembre 1999 ; il réunit actuellement 33 Parties. Des mesures appropriées sont prises et font l'objet de rapports, conformément à cet Accord de l'article IV(3) de la CMS. [Ref. www.wcmc.org.uk/aewa] Asie de l'est : apports continus en vue du développement de la Stratégie de conservation des oiseaux d'eau migrateurs de l'Asie et du Pacifique ; diffusion de la Stratégie (2001-2005) révisée par Wetlands International en avril 2001. Asie centrale : Wetlands International a obtenu un financement néerlandais afin de préparer un plan d'action pour les itinéraires aériens de l'Asie centrale/Inde et afin de financer un administrateur pour les itinéraires aériens basé à Moscou (depuis mars 2001) ; une première réunion des Etats de l'aire de répartition a été organisée en Ouzbékistan en août 2001, en étroite collaboration avec la CMS	L'AEWA Wetlands International Wetlands International Les Etats de l'aire de répartition Le Secrétariat L'AEWA		La RdP2 de l'AEWA sera organisée conjointement avec la CdP7 de la CMS en septembre 2002. Conjointement avec l'initiative de WI en vue d'élaborer un plan d'action, examiner avec les Etats de l'aire de répartition différentes options pour une collaboration régionale plus officielle

1.2 Mammifères marins

Objectif opérationnel : Encourager les actions concertées en faveur de chacune des espèces menacées de mammifères marins inscrits à l'Annexe I qui ne sont pas couverts de façon satisfaisante par d'autres instruments ; faciliter la création et la mise en application d'Accords prenant en considération les besoins de conservation de ces espèces ainsi que d'autres mammifères marins, à une échelle régionale ou supérieure, selon les cas.

Il serait souhaitable d'établir des liens de synergie avec d'autres organisations se consacrant à la conservation des mammifères marins, dont le PNUE, et de veiller à mettre en œuvre, ou à renforcer, des mesures de conservation à l'échelon national (sans pour autant que la création de nouveaux Accords soit nécessaire).

Indicateur(s) de performance : Mesures indirectes : Nombre et utilité des projets (représentatifs sous l'aspect de la géographie et de la taxonomie) lancés, en cours ou achevés avec succès (c.-à-d. atteindre les objectifs, en temps voulu, dans les limites du budget)
Mesures directes : Populations stabilisées ou en augmentation (interruption de la chute des effectifs, ou accroissement de ces effectifs) ; aire de répartition naturelle stabilisée ou élargie ; réduction des menaces ou des pressions.

Activités/réalisations	Principaux acteurs	Résultats à ce jour	Actions à entreprendre
Cétacés Aucune action spécifique connue concernant les cétacés entreprise à ce jour dans le cadre de la CMS. Toutefois, six autres espèces de grandes baleines sont proposées pour l'inscription à la liste à la CdP7	Les Parties		
Dauphin de la Plata <i>Pontoporia blainvillei</i> Emission d'une publication en 2001 avec le soutien de la CMS. Un projet de conservation complémentaire a reçu l'approbation de principe du CSc10 et son lancement est prévu pour novembre 2002. La CMS est chargée de soutenir la publication d'une édition spéciale du journal latino-américain des mammifères aquatiques sur la biologie et la conservation de Franciscana.	Les Parties		
Phoque moine de la Méditerranée <i>Monachus monachus</i> Un plan de sauvegarde du phoque moine de la Méditerranée dans l'est de l'Atlantique est en cours de création sous l'égide de la CMS, l'Espagne en assumant la direction. Un projet avancé en a été présenté au CSc10 en mai 2001. Un séminaire a été tenu en Espagne en novembre 2001, animé par l'UICN/SSC/CBSG, dans le but d'apporter plus de matière à ce plan.	Le Conseil scientifique L'Espagne		Il est escompté que le Plan d'action, dès sa complétion, sera dûment visé par les autorités compétentes des Etats de l'aire de répartition (la Mauritanie, le Maroc, le Portugal et l'Espagne).
Loutre marine* <i>Lontra felina</i> Une étude portant sur la densité et la distribution des populations doit débiter au Pérou en sept./oct. 2002.	Le Pérou		

Activités/réalisations	Principaux acteurs	Résultats à ce jour	Actions à entreprendre
<p>Loutre du Chili* <i>Lontra provocax</i> Aucune action spécifique déclarée à ce jour.</p>	Les Parties		Espèce candidate pour un rapport sur l'état de conservation à préparer sous contrat avec la CMS
<p>Lamantin <i>Trichechus manatus</i> (Honduras/Panama) Aucune action spécifique déclarée à ce jour.</p>	Le Panama		Le Panama, qui a été le promoteur de l'inscription de cette espèce lors de la CdP6, devrait être encouragé à mettre au point un instrument approprié pour prendre en considération la population qu'il partage avec le Honduras.
<p>Europe : <i>l'Accord sur la conservation des petits cétacés de la mer Baltique et de la mer du Nord (ASCOBANS)</i> est en vigueur depuis le mois de mars 1994 et réunit actuellement 8 Parties [Ref. www.ascobans.org]</p> <p>Depuis le mois d'octobre 1991, le Danemark, l'Allemagne et les Pays-Bas coopèrent dans le cadre de <i>l'Accord sur la protection des phoques dans la mer de Wadden</i>.</p> <p>Des mesures appropriées sont prises actuellement et font l'objet de rapports conformément aux accords de l'Article IV(4) de la CMS.</p>	Les Etats de l'aire de répartition		
<p>Europe : <i>l'Accord sur la conservation des cétacés de la mer Noire, de la Méditerranée et de la zone atlantique adjacente (ACCOBAMS)</i>, qui est un accord de l'Article IV(3) de la CMS, est entré en vigueur en juin 2001. Cet Accord, qui à ce jour a été ratifié par 12 Etats, a tenu sa première Réunion des Parties en février 2002 à Monaco. [Ref. www.accobams.mc]</p>	Les Etats de l'aire de répartition		Monaco s'est engagé à accueillir et à organiser la première Réunion des Parties (RdP1) à la fin du mois de février 2002.
<p>Soutien accordé à d'autres actions de conservation non spécifiquement axées sur les espèces de cétacés figurant à l'Annexe I :</p> <p>Etablissement d'un rapport d'analyse (avril 2001) sur la répartition, le comportement, les migrations des petits cétacés ainsi que sur les menaces qui pèsent sur eux (rapport Culik). La mise à jour de ce rapport devant débiter en août 2002 en vue de préparer une publication sur Internet et une publication imprimée.</p> <p>- Etude et conservation des cétacés de l'Afrique de l'Ouest : WAF CET-1 Campagne d'évaluation du statut des cétacés au Sénégal, en Gambie et en Guinée-Bissau : achevé, rapport publié en 2000 ;</p>	Experts consultants Le Secrétariat Conseil scientifique (Perrin)		Les Parties et le Conseil scientifique sont invités à examiner le rapport Culik pour y relever des espèces ou des populations admissibles pour une inscription aux Annexes de la CMS.

Activités/réalisations	Principaux acteurs	Résultats à ce jour	Actions à entreprendre
<p>WAF CET-2 Campagne d'évaluation sur le terrain et renforcement des capacités au Sénégal et en Gambie : achevé, rapport final reçu par le Secrétariat.</p> <p>WAF CET-3 Evaluation des captures de petits cétacés dans le cadre des activités halieutiques au large du Ghana ; renforcement des capacités et sensibilisation au Ghana et au Togo ; campagne d'évaluation intensive sur le terrain et formation assurées en octobre-novembre 2001.</p> <p>-</p> <p>- Atelier de formation tenu en Guinée en mai 2000. Stage de formation et campagne d'évaluation des mammifères marins dans le golfe du Tonkin (rapport final reçu en septembre 2000).</p> <p>- Campagne d'évaluation des cétacés dans les eaux de l'Australie et de l'Indonésie (non encore commencée au mois d'août 2002).</p> <p>- Cours de formation/suivi portant sur les mammifères marins dans les eaux des Philippines/Indonésie (mer de Célèbes) prévus, mais reportés à cause des préoccupations en matière de sécurité dans cette zone</p> <p>- Deuxième conférence internationale sur les mammifères marins de l'Asie du Sud-Est convoquée aux Philippines en juillet 2002, sous la supervision technique de W. Perrin et avec un financement de la CMS</p>			<p>Etudier la possibilité d'une autre utilisation des fonds si le projet n'est pas en mesure de démarrer rapidement.</p> <p>La CMS soutiendra l'atelier sur la conservation des mammifères aquatiques en Amérique latine, convoqué dans le cadre de la 4^{ème} conférence SOLAMAC (Valdivia, Chili, oct. 2002). Des fonds ont été affectés en vue d'appuyer des propositions de projets utiles émanant de cet atelier.</p>
<p>Publication, en octobre 2000, du rapport « Review of the Conservation Status of Small Cetaceans in Southern South America » (Revue du statut des petits cétacés dans la partie méridionale de l'Amérique du sud.)</p>	<p>Le Conseil scientifique (Schlatter) Le Secrétariat</p>		
<p>Mise au point d'un <i>Plan d'action relatif à la conservation des petits cétacés et des lamantins de l'Afrique tropicale de l'Ouest</i>. Première esquisse du Plan d'action présentée au CSc10 et reçue favorablement par les conseillers des Etats de l'aire de répartition présents.</p>	<p>Les Etats de l'aire de répartition Expert consultant Le Secrétariat</p>		<p>Un pays chef de file doit être identifié/confirmé afin d'encourager le développement du Plan d'action et de convoquer éventuellement une réunion régionale pour le finaliser/approuver</p>
<p>Contributions régulières destinées au développement du Plan d'action du PNUE pour les mammifères marins. En particulier, la CMS participe à la production de l'Atlas global sur les mammifères marins.</p>	<p>Le Secrétariat</p>		<p>Evaluer la nécessité et les possibilités d'élaborer des Accords de la CMS portant sur les mammifères marins de certaines régions.</p>

1.3 Tortues marines

Objectif opérationnel : Prenant en compte le document CMS/ScC.8/Doc. 10 (Recommandations pour les activités futures de la CMS concernant la protection des tortues marines) : favoriser les actions concertées en faveur des espèces menacées de tortues marines inscrites à l'Annexe I et catalyser la mise en place de dispositions particulières répondant à leurs besoins de protection au niveau régional, de sorte que ces initiatives puissent le cas échéant être mises en relation les unes avec les autres pour constituer un cadre de travail à l'échelon mondial.

Indicateur(s) de performance : Mesures indirectes : Nombre et utilité des projets (représentatifs sous l'aspect de la géographie et de la taxonomie) lancés, en cours ou achevés avec succès (c.-à-d. atteindre les objectifs, en temps voulu, dans les limites du budget)
Mesures directes : Populations stabilisées ou en augmentation (interruption de la diminution des effectifs, ou accroissement de ces effectifs) ; aire de répartition stabilisée ou élargie ; réduction des menaces ou des pressions.

Activités/réalisations	Principaux acteurs	Résultats à ce jour	Actions à entreprendre
<i>Mémoire d'Accord sur les mesures de conservation pour les tortues marines de la côte atlantique de l'Afrique</i> , conclu en mai 1999 et signé par 17 sur 25 Etats de l'aire de répartition. Une deuxième réunion des Etats de l'aire de répartition s'est tenue à Nairobi en mai 2002 ; plan de conservation détaillé achevé ; mesures en vue de sa publication au 3 ^{ème} trimestre de 2002.	Les Etats de l'aire de répartition Le Secrétariat	Ce projet a suscité un vif intérêt chez les chercheurs et les protecteurs de l'environnement, et a grandement contribué à encourager et à faciliter les collaborations.	Entreprendre la cartographie de base essentielle des plages de ponte et des aires d'alimentation, évaluer la nature et l'ampleur de l'exploitation et des menaces. En parallèle, mettre au point un projet d'actions de conservation dans certains pays clés pour présentation au gouvernement français et éventuellement au FEM.
<i>Mémoire d'Accord sur la conservation et la gestion des tortues marines et de leurs habitats dans l'océan Indien et en Asie du Sud-Est</i> , conclu en juin 2000 ; Plan de conservation et de gestion adopté en juillet 2001. Entrée en vigueur le 1 ^{er} septembre 2001, avec onze signataires à ce jour. Des contributions volontaires ont été obtenues afin de permettre la mise en place d'un secrétariat à Bangkok (3 ^{ème} trimestre 2002)	Les Etats de l'aire de répartition Le Secrétariat		Le Mémoire d'Accord deviendra complètement opérationnel vers la fin de l'année 2002, après la mise en place du secrétariat.
Mise au point, en collaboration avec le PNUE-WCMC, d'une application Internet novatrice de cartographie des sites de ponte, susceptible de devenir un outil commode pour faciliter le travail en coopération et les prises de décision. Renforcement considérable, y compris l'intégration de nouvelles données, en cours (août/octobre 2002)	Le PNUE-WCMC Le Secrétariat	Le projet-pilote initial n'a apporté que peu d'information en retour et d'« acquisitions » de chercheurs sur les tortues dans la région (à cause d'un manque de publicité et d'un manque de confiance dans les données de base utilisées).	Relancer le site Web en octobre/novembre 2002, conjointement avec l'ouverture du Secrétariat du Mémoire d'Accord IOSEA.

Activités/réalisations	Principaux acteurs	Résultats à ce jour	Actions à entreprendre
Publication et large distribution d'un ouvrage innovateur bilingue sur les tortues marines d'Afrique : <i>Biogéographie et conservation des tortues marines de la côte atlantique de l'Afrique</i> (J. Fretey).	Expert consultant Le Secrétariat	Le rapport signale des lacunes importantes dans la connaissance de ces ani-maux, soulignant ainsi la nécessité de recherches plus poussées ; les recommandations offrent une base solide à partir de laquelle déterminer les actions de conservation prioritaires.	Convertir les recommandations principales en actions pouvant être poursuivies dans le cadre de plans nationaux ou régionaux ; adapter le rapport en vue de sa publication en ligne sur le site Web de la CMS sous une forme interactive pouvant être recherchée.
Séminaire national co-parrainé sur les tortues marines au Viet Nam en juillet 2001.	Le Viet Nam L'UICN Autres Le Secrétariat	Sensibilisation accrue des organismes pertinents et des décideurs au problème de la protection des tortues marines ; a contribué à obtenir des fonds pour un projet national relatif aux tortues marines financé par DANIDA	Examiner d'autres possibilités d'interventions similaires peu coûteuses et ayant un impact considérable
Toute première Conférence sur les tortues marines organisée en octobre 2001, suite à une proposition initiale de la CMS. Initiative conjointe de la CMS, de la Convention de Barcelone (CAR/ASP) et de la Convention de Berne.	Le Secrétariat	Promotion des liens entre chercheurs méditerranéens sur les tortues marines, échange de l'information actuellement disponible, identification des priorités à prendre en compte par la recherche et la politique	Examiner davantage la proposition présentée par la Convention de Berne de mettre en place un CHM (Clearing-house mechanism) méditerranéen pour les tortues marines. Considérer le rôle de la CMS dans l'organisation de la deuxième Conférence, éventuellement en 2004.
Financement d'un projet sur la capture accidentelle et le marquage des tortues marines au Sri Lanka (complet, rapport final en cours d'examen, avant la publication)	TCP Le Secrétariat	Identification de la nature des menaces et de leur importance, en vue du développement d'un plan d'action national	Mise en œuvre des éléments clés du Plan d'action national
Soutien à diverses autres activités de projet : - Ateliers de formation et ateliers sur les politiques (Afrique du Sud, novembre 1995 ; Inde, janvier 1997 ; Emirats Arabes Unis, novembre 2000), - Etude sur la génétique des tortues marines indo-pacifiques (rapport final attendu) [Université du Queensland, Australie], - Co-parrainage d'un manuel technique de formation (UICN/MTSG) et d'affiches d'identification en langue française (WIDECASST).	Les Etats de l'aire de répartition Le Secrétariat Experts consultants		Evaluer les possibilités de collaboration avec d'autres organisations au sujet de divers projets de conservation des tortues marines : par exemple, un atelier international sur la réduction des captures accidentelles ; co-parrainage d'un atelier de planification stratégique relatif aux tortues marines du Pacifique, etc. Diverses propositions de projet spécifiques devant être soumises au Conseil scientifique pour son examen.

1.4 Mammifères terrestres (autres que les chauves-souris)

Objectifs opérationnels : Stimuler les actions concertées en faveur de chacune des espèces de mammifères terrestres inscrites à l'Annexe I et faciliter le développement et la mise en application d'Accords régionaux pouvant prendre en considération les besoins de conservation de ces espèces ainsi que d'autres mammifères terrestres.

Indicateur(s) de performance : Mesures indirectes : Nombre et utilité des projets (représentatifs sous l'aspect de la géographie et de la taxonomie) lancés, en cours ou achevés avec succès (c.-à-d. atteindre les objectifs, en temps voulu, dans les limites du budget)

Mesures directes : Populations stabilisées ou en augmentation (interruption de la diminution des effectifs, ou accroissement des effectifs) ; aire de répartition stabilisée ou élargie ; réduction des menaces ou des pressions.

Activités/réalisations	Principaux acteurs	Résultats à ce jour	Actions à entreprendre
<p>Gorille de montagne <i>Gorilla gorilla beringei</i>* Rapport succinct sur le statut de l'espèce soumis à la 8ème réunion du Conseil scientifique de la CMS (nov 1999) ; contributions possible de la CMS dans la cadre de l'Initiative du PNUE en faveur ses grandes singes</p>	<p>Les Parties Le Conseil scientifique PNUE</p>		
<p>Léopard des neiges <i>Uncia uncia</i> Le Secrétariat a participé à une réunion d'experts des Etats de l'aire de répartition (Seattle, mai 202) pour discuter des stratégies visant à améliorer l'état de conservation du léopard des neiges. Un "réseau léopard des neiges" a été créé.</p>	<p>Les Parties Secrétariat International Snow Leopard Trust</p>		<p>Les Etats de l'aire de répartition devront décider à la CdP7 de la CMS si le léopard des neiges doit faire l'objet d'une action concertée et déterminer le besoin d'un accord et d'un plan d'action au titre de la CMS</p>
<p>Addax <i>Addax nasomaculatus</i>*, Gazelle de Cuvier <i>Gazella cuvieri</i>, Gazelle dama <i>Gazella dama</i>, Gazelle dorcas <i>Gazella dorcas</i>*, Gazelle leptocère <i>Gazella leptoceros</i>, Oryx algazelle <i>Oryx dammah</i> Plan d'action complet et rapports de situation préparés et diffusés (<u>Technical Series</u> de la CMS No. 3/4). Projet de conservation de grande envergure (débutant par un projet pilote centré sur la Tunisie, le Mali et le Niger) a été mis au point avec l'aide financière du gouvernement français ; sera administré par l'intermédiaire du Secrétariat de la CMS. Le financement de 1,35 millions d'euros par le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) a été approuvé en avril 2002. Simultanément, des campagnes d'évaluation se déroulent également au Tchad, menées par la CRCF (Conservation and Research Center Foundation), qui se chargera par ailleurs d'assurer l'appel de fonds à long terme.</p>	<p>Les Etats des aires de répartition CRCF Le Secrétariat</p>		<p>Le Secrétariat et le Groupe de travail sahélo-saharien sont chargés de mettre au point l'Accord au titre de la CMS conformément à la demande de l'atelier de Djerba</p>

Activités/réalisations	Principaux acteurs	Résultats à ce jour	Actions à entreprendre
<p>Zèbre de Grévy <i>Equus grevyi</i> Vigogne <i>Vicugna vicugna</i> Cerf de Barbarie <i>Cervus elaphus barbarus</i> Aucune action spécifique déclarée à ce jour.</p>	<p>Les Parties</p>		
<p>Huemul <i>Hippocamelus bisulcus</i> Projet de co-financement de la construction d'un observatoire dans le Parc National de Los Glaciares, en Argentine, afin de prolonger les campagnes de sensibilisation déjà entreprises (mis en application en janvier 2002).</p>	<p>La Fondation Vida Silvestre Argentina (FVSA) Le Secrétariat</p>		<p>L'inauguration officielle de cet observatoire est prévue pour décembre 2001 ou janvier 2002.</p>
<p>Kouprey <i>Bos sauveli</i> Yack sauvage <i>Bos grunniens</i> Aucune action spécifique déclarée à ce jour.</p>	<p>Les Parties</p>		
<p>Eléphant d'Afrique <i>Loxodonta africana</i> Le Burkina Faso s'est proposé pour diriger l'organisation d'une action de coopération. Le gouvernement français a fourni le capital initial en vue d'organiser un premier atelier devant encore avoir lieu.</p>	<p>Le CSc de la CMS Le Burkina Faso La France Le Secrétariat</p>		<p>Le Secrétariat devant renouer les contacts avec les autorités du Burkina Faso en vue d'encourager une action coopérative régionale.</p>
<p>Autres mammifères terrestres : grands herbivores asiatiques (cerf de Boukhara, antilope saïga, chameau de Bactriane, gazelle de Mongolie). Les trois dernières espèces sont proposées pour l'inscription à l'Annexe I ou II de la CMS à la CdP7 ;le Secrétariat entreprend déjà diverses activités visant à établir des Mémoires d'Accord entre les Etats des aires de répartition, à sensibiliser le public (co-financement d'une brochure d'information), etc...</p> <p>Le Mémoire d'Accord et le Plan d'action pour le cerf de Bactriane sont entrés en vigueur le 1^{er} août 2002.</p> <p>La CMS a passé un contrat avec le programme russe sur l'homme et la biosphère en vue de mettre au point un projet de mémorandum d'accord et de plan d'action pour l'antilope saïga et a cofinancé un atelier international à Elista, Fédération russe, en mai 2002).</p>	<p>Le Secrétariat Les Etats des aires de répartition</p>		<p>Le Secrétariat est chargé de faire circuler les instruments préparatoires aux Etats de l'aire de répartition pour commentaires officiels vers la fin de l'année 2002.</p> <p>Les Etats de l'aire de répartition devant commencer la mise en oeuvre du Mémoire d'Accord et du Plan d'action relatifs au cerf de Bactriane.</p> <p>Le Secrétariat passera un contrat avec un expert consultant afin d'examiner l'état de conservation de la gazelle de Mongolie, de mettre au point un projet de mémorandum d'accord et de plan d'action et de procéder à une planification préliminaire pour un atelier d'experts.</p>

1.5 Chauves-souris

Objectifs opérationnels : Encourager les actions concertées en faveur de toute espèce de chauve-souris menacée inscrite à l'Annexe I et considérée comme candidate prioritaire pour une telle action concertée ; examiner la nécessité et les possibilités de mettre au point des Accords pour la conservation des chauves-souris en dehors de l'Europe.

Indicateur(s) de performance : Mesures indirectes : Nombre et utilité des projets (représentatifs sous l'aspect de la géographie et de la taxonomie) lancés, en cours ou achevés avec succès (c.-à-d. atteindre les objectifs, en temps voulu, dans les limites du budget)

Mesures directes : Populations stabilisées ou en augmentation (interruption de la diminution des effectifs, ou accroissement des effectifs) ; aire de répartition stabilisée ou élargie ; réduction des menaces ou des pressions.

Activités/réalisations	Principaux acteurs	Résultats à ce jour	Actions à entreprendre
Molosse du Mexique <i>Tadarida brasiliensis</i> Aucune action spécifique déclarée à ce jour.	Les Parties		Le retrait de cette espèce de l'Annexe I est envisageable (son aire de répartition couvrant la plus grande partie de l'Amérique du Sud, jusque dans le sud des Etats-Unis)
Europe : l'Accord relatif à la conservation des chauves-souris en Europe (Eurobats) est en vigueur depuis le mois de janvier 1994 et réunit actuellement 26 Parties. Des mesures appropriées sont prises et font l'objet de rapports, dans le cadre de cet Accord de l'Article IV(3) de la CMS. [Ref. www.eurobats.org]	Les Etats de l'aire de répartition		
Une étude de faisabilité concernant les possibilités et la nécessité de conclure des accords sur les chauves-souris dans d'autres régions sera présentée au Conseil scientifique en septembre 2002.	Le Secrétariat Expert consultant		Si l'accord en est donné, commencer les activités consultatives en 2002 avec l'idée de présenter des recommandations à la COP7.

1.6 Poissons

Objectifs opérationnels : Evaluer la nécessité et les possibilités d'élaborer des Accords pour la protection d'espèces de poissons inscrites à l'Annexe II de la Convention.

Indicateur(s) de performance : Mesures indirectes : Nombre et utilité des projets (représentatifs sous l'aspect de la géographie et de la taxonomie) lancés, en cours ou achevés avec succès (c.-à-d. atteindre les objectifs, en temps voulu, dans les limites du budget)

Mesures directes : Populations stabilisées ou en augmentation (interruption de la diminution des effectifs, ou accroissement des effectifs) ; aire de répartition stabilisée ou élargie ; réduction des menaces ou des pressions.

Activités/réalisations	Principaux acteurs	Résultats à ce jour	Actions à entreprendre
18 espèces d' esturgeons (Acipenseriformes) figuraient à l'Annexe II en novembre 1999 ; des consultations préliminaires au sujet de la mise au point éventuelle d'un Accord pour la conservation de ces espèces sont restées lettre morte. Le processus d'Etude sur le commerce important de la CITES est encore en cours.	Les Parties		
Poisson-chat géant du Mékong <i>Pangasianodon gigas</i> Aucune action spécifique déclarée à ce jour.	Les Etats de l'aire de répartition		La mise au point d'un accord sur la gestion des ressources est envisageable entre les Etats de l'aire de répartition (le Cambodge, le Laos, la Thaïlande et le Viet Nam) s'ils adhèrent à la CMS.
Requin baleine <i>Rhinocodon typus</i> : inscrit à l'Annexe II en novembre 1999. La proposition d'organiser un atelier en Inde en 2002 a été approuvée par les autorités de ce pays et sera poursuivie par le Secrétariat au début de l'an 2003..	Le CSc de la CMS (Perrin) Le Secrétariat		Les Philippines, qui ont été le promoteur de l'inscription de cette espèce lors de la CdP6, devraient être encouragées à mettre au point un instrument de la CMS répondant aux besoins de conservation des populations concernées.

1.7 Autres taxons

Objectifs opérationnels : Veiller à ce qu'une attention suffisante soit accordée aux autres groupes taxonomiques, traditionnellement non couverts par la CMS.

Indicateur(s) de performance : Mesures indirectes : Nombre et utilité des projets (représentatifs sous l'aspect de la géographie et de la taxonomie) lancés, en cours ou achevés avec succès (c.-à-d. atteindre les objectifs, en temps voulu, dans les limites du budget)

Mesures directes : Populations stabilisées ou en augmentation (interruption de la diminution des effectifs, ou accroissement des effectifs) ; aire de répartition stabilisée ou élargie ; réduction des menaces ou des pressions.

OBJECTIF 2 : CIBLER ET CLASSER PAR ORDRE DE PRIORITE LES ACTIONS DE CONSERVATION EN FAVEUR DES ESPECES MIGRATRICES

2.1 Approches sectorielles/interdisciplinaires

Objectif opérationnel : Retenir l'attention des secteurs et disciplines dont les activités et l'influence sont cruciales pour assurer le succès des projets de conservation en faveur des espèces migratrices et entretenir avec eux des rapports plus fréquents.

Indicateur(s) de performance : Les secteurs dont les activités ont une influence sur le statut des espèces migratrices commencent à mettre en oeuvre des politiques et des pratiques qui reconnaissent explicitement la valeur de ces espèces ; ils coopèrent avec le secteur de l'environnement pour s'efforcer de maintenir le statut ces espèces dans un état satisfaisant.

Activités/réalisations	Principaux acteurs	Résultats à ce jour	Actions à entreprendre
<p>La plupart des Parties à la CMS n'ont pas saisi l'occasion de désigner un second correspondant provenant d'un secteur autre que celui, traditionnel, de l' « environnement ».</p> <p>Secteur halieutique : les organismes de pêche commerciale ont été invités à envoyer des représentants au sein des réunions de négociation intergouvernementales (comme le Mémoire d'Accord IOSEA sur les tortues marines, par exemple) ; participation à des ateliers régionaux (comme, par exemple, la réunion régionale de l'Amérique latine, au Pérou).</p> <p>Le Secrétariat continue de n'avoir que des rapports limités avec les organismes internationaux pertinents (la FAO, l'UNCLOS, les organisations régionales de gestion halieutique, etc...) à cause des capacités insuffisantes.</p> <p>La COP6 a adopté la Résolution 6.2 sur les captures accidentelles, attirant l'attention sur ce grave problème qui, à l'échelle planétaire, affecte les petits cétacés, les tortues marines et les oiseaux de mer, entre autres. Concernant les tortues marines, le CSc10 a recommandé l'allocation de US\$ 30 000 pour le co-financement d'un atelier axé sur les problèmes posés par la pêche aux palangres et sur les moyens éventuels d'y remédier.</p>	<p>Les Parties</p> <p>Le Secrétariat</p>	<p>De façon générale, certains secteurs (comme ceux des pêches, de la foresterie, de l'agriculture, du développement économique ou du tourisme) ne sont encore que faiblement sensibilisés aux activités menées par la CMS et leur participation à celles-ci reste minimale.</p>	<p>Les Parties devraient mettre en place des mesures pour veiller à ce que l'information relative à la protection des espèces migratrices soit distribuée de manière satisfaisante aux organismes pertinents ; également, des mesures pour s'assurer que ces informations soient correctement assimilées et puissent donner lieu à discussion (à travers des comités nationaux, par exemple, ou par d'autres moyens de leur choix).</p> <p>Il serait souhaitable de considérer la préparation d'un rapport de synthèse portant sur les possibilités d'introduire la CMS dans des secteurs jusque là laissés de côté.</p> <p>Le Secrétariat devrait participer plus activement aux forums sur les pêches (à la FAO, aux conférences régionales sur les pêches, etc...) susceptibles de lui fournir l'occasion d'aborder certaines questions ayant trait à la protection des espèces marines couvertes par la CMS (le Secrétariat a prévu de poursuivre en 2002, avec les partenaires qui pourraient être intéressés, les travaux de l'atelier sur les captures accidentelles en 2003).</p> <p>Organisation d'un atelier auquel les autres organisations concernées (comme la CICAA ou la CCAMLR) seraient invitées afin de les sensibiliser aux activités de la CMS et d'examiner les possibilités de coopération.</p>

Activités/réalisations	Principaux acteurs	Résultats à ce jour	Actions à entreprendre
			Commander une étude (1) récapitulant l'importance et l'étendue des menaces que certains secteurs particuliers (comme les pêches par exemple) font peser sur les espèces migratrices là où une telle information est encore lacunaire (et/ou faire le bilan de travaux existants en la matière), (2) proposant des mesures pour la réduction de ces menaces.
<p>2.2 Priorités nationales et régionales</p> <p>Objectif opérationnel : Veiller à ce que les activités de la CMS correspondent aux priorités nationales et régionales, et inversement, et à ce que, à ces échelles, les orientations gouvernementales prennent les espèces migratrices en considération, en particulier en ce qui concerne la planification du développement économique, la planification de l'utilisation des terres, la désignation et la mise en place des réserves, le développement de réseaux écologiques, ainsi que la planification des lignes à haute tension, des clôtures, des barrages, etc...</p> <p>Indicateur(s) de performance : Les plans de développement (et de conservation) nationaux et régionaux prévoient d'évaluer les impacts, positifs ou négatifs, qu'ils pourraient avoir sur les espèces migratrices.</p>			
Activités/réalisations	Principaux acteurs	Résultats à ce jour	Actions à entreprendre
<p>Pour pouvoir estimer de façon réaliste en quelle proportion l'objectif assigné a pu être atteint, il sera nécessaire de requérir des Parties des rapports plus détaillés qu'ils ne le sont actuellement. Il est espéré que le nouveau modèle de rapport diffusé préalablement à la COP7 pour discussion et adoption éventuelle pourra apporter une solution à ce problème.</p>	<p>Les Parties</p> <p>Le Secrétariat</p>		<p>Commander une étude pour mettre au point des propositions concernant les moyens d'intégrer les mesures de conservation et de gestion des espèces migratrices dans les activités de coopération au développement des organisations bilatérales, supra-nationales et internationales.</p> <p>Préparer des projets de directives pour la prise en compte, dans les planifications nationales et régionales, des préoccupations concernant les espèces migratrices ; y inclure le cas échéant des textes de lois modèles et de plans d'action types.</p> <p>Commander des études portant sur l'utilisation des espèces migratrices au niveau national, sur l'estimation de la valeur économique de ces activités et sur les possibilités d'en accroître les retombées économiques par l'exploitation durable de ces espèces (voir également les initiatives du CAFF à ce sujet).</p>

2.3 Régler le problème des obstacles à la migration

Objectif opérationnel : Eu égard à l'Article III, paragraphe 4, de la Convention qui demande aux parties de s'employer à lever les obstacles à la migration : analyser de façon systématique et exhaustive les difficultés que doivent affronter les animaux migrateurs suite à divers types d'obstacles s'opposant à la migration, et proposer des mesures palliatives susceptibles d'une application généralisée.

Indicateur(s) de performance : Là où la chose est possible, les obstacles à la migration d'origine anthropique *existants* sont identifiés ou atténués dans les cas où cette mesure doit avoir un impact favorable sur le statut des espèces migratrices menacées figurant à l'Annexe I ; des études sont conduites pour veiller à ce que les espèces inscrites à l'Annexe I ne soient pas négativement affectées par de *nouveaux* projets, prenant dûment en considération les recommandations émises à l'issue de l'analyse systématique sus-mentionnée.

Activités/réalisations	Principaux acteurs	Résultats à ce jour	Actions à entreprendre
<p>Aucune analyse systématique ou exhaustive des obstacles à la migration n'a été réalisée dans le cadre de la CMS, mais il est vraisemblable que des études de cas ont été conduites ailleurs.</p> <p>Le document UNEP/CMS/ScC. 5.3, présenté à la cinquième réunion du Conseil scientifique (Nairobi, juin 1994), <u><i>L'importance des obstacles artificiels pour la migration transfrontalière</i></u>, constitue une introduction sommaire à la question.</p> <p>La Recommandation 5.5 de la CdP5 a demandé au Conseil scientifique de constituer un groupe de travail chargé d'étudier le problème de l'impact du changement climatique sur les espèces migratrices. Le Secrétariat lui ayant présenté un document de synthèse, le CSc10 l'a enjoint de commander une analyse plus étendue afin de l'aider à examiner les moyens de faire valoir ses vues au sein du débat plus général.</p>	<p>Le CSc de la CMS Les Parties Le Secrétariat</p>		<p>Dans le cas où le Conseil scientifique, à cause de la nature volontaire des ressources dont il dépend, ne serait pas à même de mener à bien le bilan détaillé envisagé ici, il deviendrait alors nécessaire d'affecter des fonds à une étude exhaustive confiée à un cabinet d'experts consultants. Le mandat pourra éventuellement être élargi aux effets du changement climatique sur les espèces migratrices. Quelle que soit l'option choisie, ce travail devra à la fois tirer parti de l'expertise du Conseil scientifique et se laisser guider par elle.</p>

2.4 Les espèces inscrites à l'Annexe I

Objectif opérationnel : S'assurer que la composition de l'Annexe I reflète avec précision les espèces migratrices menacées qui ont le plus besoin d'attention ; étudier systématiquement les besoins de conservation de ces espèces, dans le but de parvenir à établir un ordre de priorité pour les initiatives à venir ; mettre au point, pour la huitième session de la Conférence des Parties, des instruments concrets pour la protection et le rétablissement de toutes les espèces concernées par des actions concertées qui ont été identifiées dans les résolutions de la Conférence des Parties.

Indicateur(s) de performance : L'Annexe I de la CMS comprend toutes les espèces migratrices menacées pour lesquelles se justifie une protection stricte au titre de la Convention, suivant les indications fournies par une analyse systématique devant être achevée pour sa présentation à la COP7. Les données de base (y compris l'information sur l'état de conservation, la répartition des individus, les tendances, les menaces, les efforts de conservation en cours, etc.) sont disponibles pour toutes les espèces faisant l'objet d'une action concertée afin de faciliter la prise de décisions en ce qui concerne l'établissement d'un ordre de priorité pour les mesures palliatives. Les instruments concrets destinés à la protection et au rétablissement de toutes les espèces concernées par des actions concertées et identifiées dans les résolutions de la Conférence des Parties sont en place au moment de la COP8, y compris des dispositions relatives à la « capacité de réaction rapide » pour faire face aux situations d'urgence, p. ex. catastrophes écologiques, foyers de maladie, etc.

Activités/réalisations	Principaux acteurs	Résultats à ce jour	Actions à entreprendre
Un <i>Aperçu analytique de l'Annexe I de la CMS</i> a été préparé par le WCMC et déposé au cours de la huitième réunion du Conseil scientifique de la CMS (Wageningen, juin 1998) : document CMS/ScC. 8/Doc. 6 Annex I (Rev. 1).	Le CSc de la CMS Les Parties Le Secrétariat		Le rapport du WCMC devrait être examiné par le Conseil scientifique, en particulier en ce qui concerne ses recommandations au sujet de l'inscription d'autres espèces à l'Annexe I. La COP doit parvenir à un consensus au sujet des taxons hautement prioritaires pour l'établissement d'Accords, identifier les Parties devant prendre la direction de leur élaboration, et réserver des crédits à cet effet. Les efforts déployés pour la mise au point de nouveaux instruments devraient se concentrer de manière hautement prioritaire sur les espèces menacées pour lesquelles des mesures de protection satisfaisantes n'ont pas encore été prises, en lieu et place de reproduire ou d'élargir – avec un intérêt limité – des projets qui ont déjà été mis en application dans le cadre d'autres organismes.
Le nouveau modèle de rapport national, introduit à titre d'essai à la COP7, devant fournir plus d'informations sur les actions relatives aux espèces inscrites à l'Annexe I.			

2.5 Les espèces inscrites à l'Annexe II

Objectif opérationnel : S'assurer que la composition de l'Annexe II reflète avec précision les espèces migratrices dont le statut est peu favorable ou qui pourraient tirer avantage de la conclusion d'Accords pour leur protection ; identifier systématiquement les groupes taxonomiques pour lesquels la mise au point d'Accords constitue une priorité. Les Parties et le Secrétariat doivent donner la priorité à l'élaboration de nouveaux Accords, en particulier dans les régions où les projets de la CMS sont peu développés.

Indicateur(s) de performance : A court terme : Une liste de taxons pour lesquels des Accords doivent être mis au point, classés par ordre de priorité sur la base de critères proposés par le Conseil scientifique, est examinée et dûment visée par la Conférence des Parties, à chacune de ses sessions ordinaires, à titre de résolution. A moyen terme : Plusieurs nouveaux accords au titre de la CMS ont été mis au point, en particulier dans les régions où de tels instruments sont rares.

Activités/réalisations	Principaux acteurs	Résultats à ce jour	Actions à entreprendre
Des ré-examens périodiques ont été effectués par le Conseil scientifique, ainsi que des tentatives d'identifier les groupes taxonomiques prioritaires pour l'établissement d'Accords.	Le CSc de la CMS	La principale difficulté rencontrée a été de concrétiser les résultats de ces inspections par l'engagement d'une ou de plusieurs Parties pour diriger l'élaboration d'un instrument approprié.	
Seuls un petit nombre de nouveaux Accords sont actuellement activement en cours d'élaboration, de façon plus ou moins ponctuelle. L'Allemagne préside un groupe de travail chargé d'examiner pour quelle raison les Parties ont failli à leurs obligations en la matière, et de quelle manière il serait possible de remédier à cette situation. Les résultats d'un questionnaire d'enquête ont été présentés lors de la 23 ^{ème} session du Comité permanent (Bonn, décembre 2002) et seront disponibles à la COP7 en tant que UNEP/CMS/Inf. 7.16)	Les Parties Le Secrétariat	Il subsiste de très larges lacunes dans la couverture taxonomique et géographique de la CMS. Ces dernières années, la tendance a été de mettre au point des instruments à caractère facultatif et/ou relatifs à une seule espèce et ne prévoyant aucun soutien financier. Bien que plus faciles à conclure, les instruments à caractère facultatif, de par le déficit d'engagement politique et financier qui les caractérise, peuvent avoir des difficultés à fonctionner efficacement sur le long terme. Les instruments relatifs à une seule espèce peuvent s'avérer intéressants et efficaces dans certains cas, mais il reste que leur prolifération est susceptible de drainer des ressources qui pourraient être utilement consacrées à des formules plus holistiques.	Les résultats du groupe de travail sur les Accords de la CMS seront à examiner à la COP7.

2.6 Les données nécessaires pour les prises de décision

Objectif opérationnel : Identifier et réunir les données scientifiques disponibles les plus fiables sur lesquelles se baser pour prendre les décisions à l'égard de l'inscription d'espèces aux Annexes de la CMS, ou de leur retrait de celles-ci, et au sujet du classement par ordre de priorité des actions de conservation ; veiller à l'exactitude des listes des Etats des aires de répartition de la CMS (et, partant, à leur intérêt en tant qu'outil de référence).

Indicateur(s) de performance : Les propositions soumises en vue de l'inscription ou du retrait d'espèces sont de haut niveau et sont le résultat d'un accès aux meilleures compétences scientifiques, d'une évaluation indépendante minutieuse et d'une inspection finale par le Conseil scientifique ; la liste des Etats des aires de répartition de la CMS suit étroitement l'avis unanime des experts dans leurs domaines respectifs, et les éventuelles divergences qui pourraient survenir avec l'information publiée dans les rapports nationaux sont réduites au minimum.

Activités/réalisations	Principaux acteurs	Résultats à ce jour	Actions à entreprendre
<p>Les Parties qui désirent soumettre des propositions d'amendement aux Annexes de la CMS sont requises d'adopter le format stipulé par la Résolution 1.5. Les propositions de ce type sont soigneusement examinées par le Conseil scientifique de la CMS avant chacune des sessions de la Conférence des Parties, et une recommandation est émise concernant la validité scientifique de chaque proposition.</p>	<p>Le CSc de la CMS Les Parties Le Secrétariat</p>	<p>La plupart des propositions déposées en vue de l'inscription d'espèces ont été, à l'exception d'un petit nombre d'entre elles, de haut niveau, et méritent d'être publiées comme littérature grise (au moins dans une « bibliothèque » placée sur le Web). Certaines propositions, cependant, ne se sont pas avérées aussi solides techniquement et/ou n'ont pas fait l'objet de consultations assez larges auprès des Etats concernés de l'aire de répartition.</p>	<p>Veiller à la mise en œuvre de l'élément du Plan de gestion de l'information qui prévoit l'analyse systématique des rapports nationaux, ainsi qu'une synthèse des informations provenant d'autres sources, afin d'améliorer les données sur lesquelles les prises de décisions sont basées.</p>
<p>La liste des Etats des aires de répartition (dernière version datée de mars 2000) est présentée au Conseil scientifique pour examen et modification, si nécessaire, avant chaque session de la Conférence des Parties.</p>	<p>Les Parties Le CSc de la CMS Le Secrétariat</p>	<p>Une analyse récente et exhaustive des rapports remis par les Parties a révélé des divergences significatives au sein de la liste des Etats des aires de répartition de la CMS.</p>	<p>Une première mesure devrait consister à ré-examiner (en faisant appel à des experts consultants) et à valider la liste des Etats des aires de répartition.</p>

2.7 Les orientations concernant la télémétrie par satellite

Objectif opérationnel : Tenir un rôle plus actif dans l'examen des projets de conservation et de recherche qui se proposent d'employer la télémétrie par satellite, et tout particulièrement des projets qui touchent à des espèces menacées inscrites à l'Annexe I, afin de veiller à ce que les directives convenues soient respectées.

Indicateur(s) de performance : Dans tous les projets soutenus par la CMS qui utilisent la télémétrie par satellite, les risques encourus par les animaux, au niveau individuel et – dans le cas de populations réduites – au niveau spécifique, sont maintenus le plus bas possible par l'application vigilante des directives, de telle sorte que soient rendues négligeables la perte d'animaux individuels ainsi que les répercussions sur l'espèce.

Activités/réalisations	Principaux acteurs	Résultats à ce jour	Actions à entreprendre
<p>A ce jour, peu d'activités co-financées par la CMS ont eu recours au pistage par satellite. S'il n'a pour l'instant été convenu d'aucun mécanisme prévoyant l'examen officiel des projets qui font appel à la télémétrie par satellite, il reste cependant que les initiatives de ce type qui perçoivent une aide financière de la CMS sont inspectées en détail par des experts du Conseil scientifique.</p> <p>Trois documents de travail préparés pour la huitième réunion du Conseil scientifique de la CMS sont susceptibles de servir de base pour élaborer des avis plus précis : <u>Considérations sur l'utilisation du pistage et d'autres techniques pour l'étude des oiseaux</u> (CMS/ScC. 8/Doc. 8.1) ; <u>Tabous sur la télémétrie des tortues marines</u> (CMS/ScC. 8/Doc. 8.2) ; <u>L'utilisation d'appareils de pistage par satellite pour l'étude des cétacés : historique et risques</u> (CMS/ScC. 8/Doc. 8.3).</p> <p>Un groupe de travail mis en place sous l'autorité du Conseil a commencé à mettre au point une série de projets de directives pouvant s'appliquer aux oiseaux migrateurs [Ref. Annexe 6 au rapport de la 10^{ème} réunion du Conseil scientifique], et doit poursuivre ce travail en intersessions sous la présidence du Dr Colin Limpus.</p>	<p>Le CSc de la CMS</p> <p>Les Parties</p> <p>Le Secrétariat</p>		<p>Poursuivre la mise au point et, selon les cas, l'adoption et la diffusion des « <u>Directives sur la télémétrie par satellite des oiseaux migrateurs</u> ».</p>

OBJECTIF 3 : ENCOURAGER L'ADHESION GENERALISEE A LA CMS PAR LE BIAIS DE LA PROMOTION CIBLEE DES OBJECTIFS DE LA CONVENTION

3.1 Effectif des membres

Objectif opérationnel : S'employer à réunir les adhésions à la Convention d'au moins 85 Parties avant la fin de l'année 2002, et d'au moins 100 Parties pour la fin de l'année 2005, dont au moins 8 à 12 pays non encore Parties dont le recrutement a été jugé hautement prioritaire par le Comité permanent.

Indicateur(s) de performance : Les objectifs de recrutement sont atteints ou dépassés, avec une grande proportion des nouvelles Parties en provenance de régions sous-représentées ; les nouvelles Parties sont prêtes à assumer leurs obligations aux termes de la Convention.

Activités/réalisations	Principaux acteurs	Résultats à ce jour	Actions à entreprendre
<p>Effectif actuel : 80 Parties (en accroissement de plus de 45% depuis le début de l'an 1999 et presque 25% depuis CdP6).</p> <p>Couverture géographique : la majorité de l'Europe, une grande partie de l'Afrique, sud de l'Amérique du Sud. Zones dont la couverture est lacunaire : l'Amérique du Nord, le nord de l'Amérique du Sud, les Caraïbes, l'Afrique Australe, l'Asie du Sud-Est et l'Océanie.</p> <p>L'ensemble des pays dont le recrutement a été jugé prioritaire (voir la liste dans la colonne de droite) ont été contactés par le Secrétariat, et pratiquement tous ont reçu une information « sur mesure » et ont pu bénéficier d'exposés de présentation détaillés sur la CMS.</p>	<p>Le Secrétariat</p> <p>Le Comité permanent de la CMS</p> <p>Les Parties dépositaires</p> <p>Le PNUE</p>	<p>Les efforts déployés à ce jour dans le but de rallier les pays « prioritaires » n'ont eu qu'un succès limité ; des mesures incitatives complémentaires encourageant à adhérer à la CMS, telles que celles proposées par les Programmes d'aide bilatérale, seront peut-être plus fructueuses mais ces mesures prennent du temps pour être mises sur place.</p>	<p>Régions hautement prioritaires pour le recrutement de nouvelles Parties, selon l'avis du Comité permanent de la CMS :</p> <p>Amérique du Nord : le Canada, les Etats Unis, le Mexique ; Amérique du Sud : le Brésil ; Europe : la Fédération de Russie ; Afrique : l'Algérie ; Asie : la Chine, l'Indonésie, le Japon, le Kazakhstan, la Malaisie, la République de Corée, la République islamique d'Iran, la Thaïlande, la Turquie, le Viet Nam.</p> <p>Des initiatives de haut niveau des représentants régionaux du Comité permanent pourraient compléter les efforts déjà déployés par le Secrétariat</p>
<p>Les hauts fonctionnaires des pays non Parties sont régulièrement contactés et tenus informés, dans l'idée de promouvoir leur adhésion ; une aide financière est consentie pour la traduction de certains textes centraux dans les langues nationales.</p>	<p>Le Secrétariat</p>		<p>Distribuer aux membres du Comité permanent et à d'autres des matériels d'information pour les aider dans leurs efforts de promotion.</p> <p>Réfléchir à la traduction de matériels de présentation de la CMS sélectionnés en d'autres langues, là où ceci n'a pas encore été fait</p>
<p>Le Secrétariat n'a pas eu les capacités de mettre au point un véritable programme d'initiation destiné aux nouvelles Parties ; néanmoins, des projets ont été développés dans ce but et seront mis en œuvre courant 2003. Projet-pilote mis au point en coopération avec et financé par le PNUE/DPDL afin d'évaluer la disposition des pays non Parties à appliquer la CMS démarrera au mois d'août 2002.</p>	<p>Le Secrétariat</p> <p>Les Parties</p> <p>PNUE</p> <p>UICN-CDE</p>		<p>Suivi des conclusions de l'étude CMS-PNUE/DPDL par un atelier national ou régional en 2003.</p> <p>Réunir les ressources nécessaires pour démarrer avec l'UICN-CDE la mise en application, en 2003, un projet séparé mais connexe.</p>

OBJECTIF 4 : FACILITER ET AMELIORER LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION

4.1 L'importance de la CMS à l'échelle mondiale

Objectif opérationnel : Renforcer la prise de conscience de la pertinence de la CMS et de son importance à l'échelle mondiale dans le contexte de la conservation de la biodiversité ; convaincre à tous les niveaux les décideurs et les parties concernées que la protection des animaux migrateurs partout dans le monde constitue un objectif méritoire.

Indicateur(s) de performance : Directement mesurable: Nombre et opportunité des publications (p. ex. bulletins, communiqués de presse, mise à jour des sites Web) interventions publiques, événements médiatiques ;

Indirect : Références plus fréquentes à la CMS au sein des forums internationaux (sur la conservation et l'exploitation durable), dans les médias nationaux et internationaux, et dans les publications érudites ; références plus fréquentes à la CMS dans les programmes des organisations non gouvernementales et des autres organisations intergouvernementales. ; réaction/commentaire favorable relatifs aux matériels d'information (p. ex. nombre de demandes de photocopies, de visites du site Internet de la CMS « hits », informations en retour positives, etc.)

Activités/réalisations	Principaux acteurs	Résultats à ce jour	Actions à entreprendre
<p>Le Secrétariat a produit divers matériels d'information qui sont à même d'être diffusés à une large échelle, généralement dans les langues anglaise, française et espagnole (parfois allemande), dont : le Bulletin de la CMS (qui paraît 2 à 3 fois par an), le site Web de la CMS (régulièrement remis à jour), les <u>Technical Series</u> de la CMS, une présentation sous PowerPoint, des vidéos sur différents thèmes, une brochure en couleur, des pochettes d'information, une affiche A5.</p> <p>La présentation et le contenu du site Web de la CMS ont été améliorés considérablement en 2002, et l'on peut s'attendre à des améliorations ultérieures dans le cadre du Plan de gestion de l'information de la CMS. La production du bulletin de la CMS et la publication des rapports reçus ont pris du retard à cause du manque de personnel au sein du Secrétariat</p> <p>Très peu ou aucune information a été réunie ou est disponible sur des supports divers (brochures, affiches, sites Web, etc...) au sujet de la CMS, produite par des pays Parties en différentes langues.</p>	<p>Le Secrétariat</p> <p>Les Parties</p> <p>Des ONG</p>	<p>Un suivi systématique de l'utilisation du site Web de la CMS et d'autres matériels d'information permettant une évaluation significative de leur efficacité n'a pas été effectué. Toutefois, plusieurs publications des Technical Series ont fait l'objet de demandes fréquentes ce qui laisse supposer qu'elles ont servi de sources d'information utiles.</p>	<p>Il devient nécessaire d'élaborer un programme d'information plus dynamique, judicieusement ciblé sur certaines audiences, afin de faire passer de manière plus efficace les objectifs et le potentiel de la CMS. Un tel programme devrait inclure une évaluation détaillée de l'efficacité des méthodes existantes de diffusion d'informations</p> <p>Les Parties sont invitées à fournir au Secrétariat des informations en retour sur l'utilité des différents médias pour la communication des informations et pour la mise à disposition de tout matériel qu'elles ont produit en vue de promouvoir la sensibilisation à la Convention et ses objectifs.</p>

4.2 La mobilisation des ressources

Objectif opérationnel : Mobiliser les ressources financières nécessaires aux mesures de conservation et élargir la part des aides financières extérieures à la CMS (ces aides pouvant, ou non, transiter par la Convention) disponibles pour des activités de conservation ayant un impact positif direct sur les espèces migratrices.

Indicateur(s) de performance : Ampleur et opportunité du versement des contributions par les Parties; taux des contributions impayées
Un accroissement significatif des contributions volontaires enregistrées consenties par des Parties au bénéfice d'activités de conservation liées à la CMS, à la fois par l'intermédiaire de la Convention elle-même et par d'autres voies.

Activités/réalisations	Principaux acteurs	Résultats à ce jour	Actions à entreprendre
<p>Jusqu'ici, le financement extérieur direct(volontaire) d'activités de conservation liées à la CMS est demeuré modeste pour le Secrétariat. Toutefois, le gouvernement français a fourni 1,35 millions d'euros en 2003 pour la mise en œuvre d'une initiative d'envergure destinée à la conservation des ongulés sahélo-sahariens en danger. L'Australie et le Royaume-Uni fournissent également des fonds en vue de l'application des différents Accords et Mémoires d'Accord. De surcroît, le pays d'accueil, l'Allemagne, octroie une contribution volontaire fixe d'environ 45 000 euros par an en vue de projets de conservation et de mise en application. et a contribué substantiellement au soutien de la participation des délégués à la COP7.</p> <p>Des contributions volontaires complémentaires versées par divers autres pays Parties ont pu couvrir la participation des délégués aux réunions ainsi que certaines activités de projet (rapport séparé sur les contributions dans les documents financiers de la CMS).</p>	<p>Les Parties Le Secrétariat</p>	<p>La tendance a été de consacrer à des objets <i>ad hoc</i> les fonds perçus;à l'exception du projet sur les ongulés sahélo-sahariens actuellement en cours d'élaboration, les efforts n'ont pas été concentrés sur la mise en place de programmes de financement plus étendus et à plus long terme en faveur des espèces migratrices.</p>	<p>La manifestation de l'intérêt du gouvernement français à contribuer substantiellement aux travaux relatifs à la conservation des tortues marines en Afrique sera pris en compte par le Secrétariat</p>

4.3 Les institutions de la CMS

Objectif opérationnel : Rationaliser les aménagements nécessaires aux institutions de la Convention et veiller à ce que ces institutions – la Conférence des Parties, le Comité permanent, le Conseil scientifique et le Secrétariat – soient matériellement en position d’assumer les responsabilités qui incombent à chacune d’entre elles.

Indicateur(s) de performance :

- Les sessions de la **Conférence des Parties** opèrent avec efficacité et parviennent à boucler l’ensemble des dossiers dans le temps qui leur a été imparti, en la présence d’au moins 90% des Parties ;
- toutes les régions sont véritablement et pleinement représentées à chacune des réunions du **Comité permanent** ainsi qu’en intersessions ;
- le **Conseil scientifique** réunit et transmet à la COP toutes les informations nécessaires et requises, ou dispose de plans bien définis pour l’obtention de celles-ci ; le Conseil dispose de l’expertise nécessaire pour faciliter ses travaux ; l’effectif total des membres et la participation aux réunions est de 85% au moins ; l’application des décisions du CSc nécessitant une action de suivi fait l’objet d’une surveillance ;
- le **Secrétariat** (y compris les Accords connexes) est doté d’effectifs et de crédits suffisants lui permettant d’engager le programme de travail du Plan stratégique, dans le respect d’une représentation équilibrée des sexes et des origines géographiques. [Mesures de comparaison des effectifs d’autres secrétariats intergouvernementaux ; rotation du personnel/postes vacants; temps requis pour le recrutement; ampleur de la formation du personnel]

Activités/réalisations	Principaux acteurs	Résultats à ce jour	Actions à entreprendre
Les sixième et septième sessions de la Conférence des Parties ont adopté un format similaire, la CdP se tenant conjointement avec la Réunion des Parties de l’Accord le plus étendu de la CMS (l’AEWA). Un financement a été introduit dans le budget de base pour couvrir la participation des délégués en provenance de pays en voie de développement; toutefois, ceci reste insuffisant pour prévoir la participation de deux représentants par pays	La COP	La rationalisation de l’organisation des réunions a permis d’éviter des dépenses inutiles et de récolter des bénéfices significatifs au profit de la CMS comme de l’AEWA. Il reste cependant que les délégations aux COP/RdP composées d’un seul membre éprouvent des difficultés à suivre l’ensemble des discussions plénières et des réunions de groupe de travail.	La CdP7 devant réfléchir à la question de savoir si d’autres dispositions doivent être prises afin de renforcer la participation des délégués moyennant un financement de base ou volontaire.
L’effectif du Comité permanent de la CMS a été remanié par la CdP6 afin de prendre en considération le nombre significatif de Parties d’Europe et d’Afrique. Deux membres en provenance de ces régions sont désormais élus pour siéger dans le Comité. Le Comité a été pleinement représenté à sa 23ième réunion (Bonn, décembre 2001) par les membres ou leurs suppléants	Le Comité permanent Le Secrétariat	La pleine participation et l’engagement total du Comité permanent, à la fois aux réunions et en intersessions, restent toujours des objectifs à atteindre.	L’utilisation du site Web de la CMS pour envoyer et télécharger des documents devrait être encouragée.

Activités/réalisations	Principaux acteurs	Résultats à ce jour	Actions à entreprendre
<p>La structure et l'aménagement opérationnel du Conseil scientifique ont peu évolué avec les années, nonobstant la croissance potentielle de ce Conseil pour parvenir à un effectif de plus de 75 scientifiques. Le recours à l'expertise complémentaire de conseillers nommés par la CdP s'est révélé précieux pour renforcer l'effectif de base. La Résolution 6.7 prévoit désormais l'établissement d'un statut d'observateur pour dix organismes ou organisations entretenant des relations de travail étroites avec la CMS.</p>	<p>Le CSc de la CMS Le Secrétariat</p>	<p>La 10^{ème} réunion du Conseil scientifique (mai 2001) a mis en évidence que l'éventail sans cesse élargi des questions de première importance prises en considération par le Conseil, ainsi que la diversité des intérêts qui apparaît au sein de son effectif grandissant, font en sorte qu'il est devenu difficile de donner à ces questions toute l'attention qu'elles méritent tout en respectant la structure de la réunion et les délais impartis.</p>	<p>Le Conseil scientifique souhaitera éventuellement réfléchir à la mise sur pied d'un groupe de travail restreint, constitué de conseillers intéressés par la question, dans le but d'examiner d'éventuels nouveaux modèles de fonctionnement pour le Conseil afin de le rendre plus efficace .</p>
<p>Grâce au personnel supplémentaire accordé par la CdP6 à partir de 2001, le Secrétariat – bien que toujours de taille modeste par rapport aux autres organismes de conventions du même type – est parvenu, pour l'immédiat, à une stabilité relative en matière de postes. Une nouvelle structure organisationnelle a été élaborée et des descriptions de fonction ont été préparées pour chaque poste. Capacité insuffisante, due au manque de personnel, existe toujours en matière de gestion et de diffusion des informations, d'administration de base et de gestion des projets</p>	<p>Les Parties Le Secrétariat</p>	<p>Le Secrétariat n'a toujours pas atteint l'effectif en personnel pour lequel la CdP6 avait donné son approbation ; ce déficit entrave la poursuite de certaines activités, y compris la participation à des initiatives d'envergure planétaire ainsi que le renforcement des liens avec d'autres instruments intervenant dans le domaine de la biodiversité.</p>	<p>Le Secrétariat tirerait bénéfice du recrutement d'administrateurs auxiliaires et de la mise sur pied d'un programme de stages avec des objectifs bien définis (ce second point est en cours d'exécution).</p>

4.4 La constitution de réseaux

Objectif opérationnel : Renforcer les liens institutionnels ordonnés avec les organisations partenaires, et, en particulier, définir conjointement, sous l'égide de la Convention sur la diversité biologique et dans un contexte général incluant les principales conventions ayant trait à la biodiversité, l'étendue des responsabilités incombant à chacun et les moyens d'améliorer les actions des différents partenaires, le plus efficacement possible, et de mettre en valeur les résultats de leurs synergies.

Indicateur(s) de performance : Des manifestations concrètes de la coopération et de la coordination des programmes entre différents organismes, sous la forme de consultations régulières, d'échanges de représentants lors de réunions, de promotion mutuelle et, tout particulièrement, d'activités conjointes (projets organisés ou financés conjointement, réunions, partage de responsabilités fixé par entente mutuelle, etc...) entraînant des économies, une plus-value (à partir et au-delà des initiatives indépendantes), moins de redondances, moins de politiques contradictoires, etc.

Activités/réalisations	Principaux acteurs	Résultats à ce jour	Actions à entreprendre
<p>Les relations de travail institutionnelles sont décrites dans le rapport du Secrétariat présenté à chaque session de la Conférence des Parties. Les liens spécifiques sont récapitulés plus loin. Des consultations faisant intervenir des représentants de la Convention sont organisées assez régulièrement, mais généralement autour de certains points particuliers d'intérêt commun plutôt que sous la forme d'une coopération et d'une coordination entre organismes. Bien qu'il existe des exemples de projets et de rencontres co-parrainés, les cas de « co-organisation » sont relativement rares. L'échange de représentants au cours des réunions des organismes de convention est en amélioration, sans pour autant réussir à donner entière satisfaction pour l'instant. Il est espéré que l'élaboration de programmes de travail conjoints suffisamment détaillés (processus en cours) puissent parvenir à clarifier les rôles et à mieux définir les responsabilités de chacun.</p>		<p>De façon générale, beaucoup d'améliorations restent à faire en matière de renforcement des synergies entre les divers instruments intervenant dans le domaine de la biodiversité.</p>	<p>L'avant-projet budgétaire présenté à la CdP7 prévoit la création d'un nouveau poste d'administrateur de liaison interinstitutions à partir de 2003.</p>
<p>Organismes et programmes intergouvernementaux : le PNUE, le FEM, la CDB, la Convention de Ramsar, la CITES, la CBI, le Patrimoine Mondial, l'UNESCO/MAB, le Plan d'action pour la Méditerranée, la Convention de Berne.</p>			

Activités/réalisations	Principaux acteurs	Résultats à ce jour	Actions à entreprendre
<p>Le PNUE : des contacts sont régulièrement établis avec l'Unité de coordination du FEM, la Division des conventions environnementales, la Section de droit environnemental, etc., conduisant ainsi à une coopération en matière d'élaboration de projets et au co-financement de certaines activités de projet de la CMS.</p>	<p>Le PNUE Le Secrétariat</p>	<p>Le FEM PDF-B a consenti une aide financière substantielle à des projets de conservation des zones humides, liés à la CMS, pour le bénéfice d'espèces couvertes par la CMS et l'AEWA.</p>	<p>Examiner d'autres liaisons, avec les bureaux régionaux du PNUE et le Programme des mers régionales ; rechercher d'autres possibilités pour le développement de projets du FEM (par exemple sur les tortues marines ou les ongulés).</p>
<p>Le WCMC (désormais partie du PNUE) : collaboration étroite par le biais d'études consultatives conduites au nom de la CMS (gestion de l'information, auscultation des Annexes, application pour la cartographie des données sur les tortues marines). Accueille actuellement le site Web de la CMS.</p>	<p>Le WCMC Le Secrétariat</p>	<p>Contributions significatives au programme de travail de la CMS.</p>	<p>Participation permanente à la mise en application du Plan de gestion de l'information de la CMS ; harmonisation des déclarations nationales aux conventions touchant à la biodiversité ; enrichissement du site Web de la CMS.</p>
<p>La CDB : Mémorandum d'Accord en place depuis 1996 ; une étude sur les complémentarités entre la CDB et la CMS a été complétée en mai 2000 ; la CdP6 de la CDB (La Haye, avril 2002) a approuvé un Programme de travail conjoint de la CMS/CDB ; la coopération initiale entre les Secrétariats de la CMS et de la CDB en vue de mettre en œuvre Programme de travail conjoint a débuté en mai 2002.</p>	<p>La CDB Le Secrétariat Le Secrétariat</p>		<p>Approbation du Programme de travail conjoint par la COP7 de la CMS et les organes décisionnels des Accords conclu sous les auspices de la CMS Réflexions approfondies en vue de mettre en œuvre le Programme de travail conjoint devant démarrer après la COP7.</p>
<p>La Convention de Ramsar : un Mémorandum d'Accord existe depuis 1997 ; un Programme de travail conjoint est en cours d'élaboration (les secrétariats en ont échangé un 4^{ème} avant-projet en novembre 2001) ; la participation aux réunions de part et d'autre est relativement régulière.</p>	<p>Le Bureau Ramsar Le Secrétariat Le CSc de la CMS</p>		<p>Les secrétariats respectifs ont pour tâche de parachever le programme de travail conjoint en cours d'élaboration afin de clarifier les rôles dévolus à chacun, les orientations pour les travaux à venir, etc...(réponse du Bureau de la Convention de Ramsar en suspens)</p>
<p>La CITES : les contacts sont principalement limités pour l'instant à la participation de la CMS aux réunions de la CITES ; les possibilités de collaboration avec la CMS n'ont pas fait l'objet d'une exploration active de la part de la CITES. Collaboration constructive en 2002 dans le cadre de l'initiative de l'Asie centrale pour la conservation de l'antilope saïga. Un Mémorandum d'Accord est toujours en cours d'élaboration, en attendant des contributions ultérieures de la part de la CITES.</p>	<p>La CITES Le Secrétariat Le Secrétariat</p>		<p>Les secrétariats respectifs ont pour tâche de peaufiner le Mémorandum d'Accord actuellement mis au point, suffisamment détaillé pour permettre une redynamisation de la coopération.</p>

Activités/réalisations	Principaux acteurs	Résultats à ce jour	Actions à entreprendre
<p>L'UNESCO/MAB : un Mémoire d'Accord a été parachevé entre le Secrétariat de la CMS et les services pertinents de la Convention du patrimoine mondial et du Programme sur l'homme et la biosphère de l'UNESCO, actuellement en instance d'approbation officielle et de signature.</p>	<p>L'UNESCO Le Secrétariat</p>		
<p>La CBI : un Mémoire d'Accord a été conclu en juillet 2000 ; participation de la CMS aux réunions des Commissions et du Comité scientifique de la CBI (dernièrement la 52^{ème} réunion de la CBI au Japon).</p>	<p>La CBI Le Secrétariat Le CSc de la CMS</p>		<p>Les Secrétariats sont chargés d'examiner le potentiel pour renforcer les contributions importantes d'une convention à une autre.</p>
Instruments régionaux :			
<p>La Convention de Berne : tient régulièrement la CMS au fait de ses activités ; la contribution de la CMS se limite principalement à sa participation aux réunions ; organisation conjointe d'une conférence réussie sur les tortues marines en octobre 2001.</p>	<p>La Convention de Berne Le Secrétariat</p>		<p>Il est escompté que les contacts et possibilités de collaboration les plus importants seront suscités par l'application des Accords et des Mémoires d'Accord de la CMS en Europe.</p>
<p>Organisations non gouvernementales (ONG) : par exemple, Wetlands International, l'UICN, BirdLife International, l'International Crane Foundation, le WWF, Euronatur, ainsi que d'autres ONG et institutions nationales.</p>			
<p>Wetlands International : un Mémoire d'Accord est en place depuis 1997 ; coopération régulière sur les questions de programmation, et participation aux réunions respectives ; une Lettre d'entente a été conclue en juin 2000 avec le bureau Asie-Pacifique selon laquelle celui-ci se charge de la promotion de la CMS en Asie ; un accord similaire, actuellement en attente de mise en application, a été conclu en 2001 avec le service de coordination internationale portant sur les activités de promotion en Europe et en Afrique. Un projet de programme de travail conjoint (CMS, AEWA et WI) a été élaboré (nov. 2001) mais attend des contributions ultérieures de la part de Wetlands International.</p>	<p>Wetlands International Le Secrétariat Le CSc de la CMS</p>	<p>Les contributions de WI ont permis de renforcer le contenu de l'AEWA et pourraient sous-tendre par la suite la mise au point d'Accords sur les oiseaux migrateurs dans d'autres régions (l'Asie Centrale, l'Asie de l'Est, les Amériques) ; un niveau accru de sensibilisation à la CMS parmi les Parties potentielles à la Convention dans la région asiatique (sans pour autant que des adhésions soient venues concrétiser, pour l'instant, cet état de fait).</p>	<p>Le soutien de WI est essentiel pour la poursuite de l'élaboration du projet sur le couloir migratoire centralasiatique ; il est tout aussi crucial pour parvenir à convaincre les états de l'Asie de l'Est des mérites d'un Accord pour les oiseaux migrateurs ayant force obligatoire et établi aux termes de la CMS. La COP devant envisager le co-financement du programme international de surveillance des oiseaux d'eau de Wetlands International, à la lumière des ses contributions potentielles aux objectifs de la CMS..</p>

Activités/réalisations	Principaux acteurs	Résultats à ce jour	Actions à entreprendre
<p>L'UICN : une certaine collaboration existe entre certains groupes et membres spécialisés (par exemple sur les tortues marines, les cétacés, etc...) et le Centre du droit de l'environnement (collaboration étroite à travers des activités de projet). Un projet de Mémoire d'Accord portant sur la collaboration à venir est actuellement examiné par l'UICN.</p>	<p>L'UICN Le Secrétariat</p>	<p>Des contributions directes ou indirectes ont permis de consolider le contenu de plusieurs instruments de la CMS (l'AEWA et le Mémoire d'Accord IOSEA sur les tortues marines, par exemple).</p>	<p>Parachever le Mémoire d'Accord spécifiant la nature du soutien de l'UICN à la CMS ainsi que les conditions d'une collaboration institutionnelle future.</p>
<p>BirdLife International : coopération soutenue dans le domaine de la programmation et participation aux réunions respectives ; BirdLife se charge des services de secrétariat concernant le Mémoire d'Accord sur le courlis à bec grêle ; il a également contribué à la mise au point de plusieurs instruments de la CMS et à l'inscription d'un certain nombre d'espèces aux Annexes de la CMS.</p>	<p>BirdLife International Le Secrétariat</p>	<p>Une sensibilisation accrue à la CMS parmi les organisations partenaires de BirdLife ; la libération d'une partie des ressources du Secrétariat de la CMS, lui permettant ainsi de se consacrer à d'autres tâches.</p>	<p>Le réseau solidement installé des organisations partenaires de BirdLife offre des possibilités de soutien et de promotion considérables pour la CMS dans le domaine de la conservation des oiseaux migrateurs ; des investissements plus importants doivent être consentis par la CMS pour la fourniture de matériels d'information adéquats.</p>
<p>L'International Crane Foundation (ICF) : la collaboration est étroite depuis bien des années au sein du projet sur la grue de Sibérie, et, plus récemment, dans le cadre du projet du FEM sur les zones humides et également d'autres activités. L'ICF a accueilli avec succès, en mai 2001, la 4^{ème} réunion des Etats de l'aire de répartition.</p>	<p>L'ICF Le Secrétariat</p>	<p>Le partenariat avec l'ICF a renforcé l'image de la CMS en Asie ; la collaboration qui a pris place dans le cadre de la mise au point du Mémoire d'Accord sur la grue de Sibérie a permis de mettre en valeur la contribution effective de toutes les parties concernées.</p>	<p>Rechercher les domaines où une collaboration plus poussée pourrait être mise en place en ce qui concerne les autres espèces de grues couvertes par la CMS (comme la grue antigone par exemple).</p>
<p>Le WWF : pratiquement plus aucune participation dans les affaires de la CMS depuis plusieurs années, mais les signes d'un regain d'intérêt sont perceptibles au sujet des ongulés sahélo-sahariens, des grands herbivores asiatiques et des tortues marines.</p>	<p>Le WWF Le Secrétariat</p>		<p>Des consultations sont en cours avec le programme du WWF sur les espèces, dans l'idée d'encourager un ré-examen de la politique du WWF à l'égard de la CMS.</p>

Les abréviations utilisées dans le texte

CAFF	Programme pour la conservation de la flore et de la faune arctique
CDB	Convention sur la diversité biologique
CCAMLR	Commission pour la conservation de la faune et de la flore marines de l'Antarctique
CdP	Conférence des Parties
CMS	Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage
CRCF	Conservation and Research Center Foundation
CDE	Centre du droit de l'environnement
DPDL	Division de l'Évolution politique et de législation (du PNUE)
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
CICAA	Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique
ICF	International Crane Foundation
IOSEA	Mémoire d'Accord sur les tortues marines de l'océan Indien et d'Asie du Sud-Est
IRSNB	Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique
UICN	Union mondiale pour la nature
CBI	Commission baleinière internationale
RdP	Réunion des Parties
MTSG	Groupe spécialisé de l'UICN sur les tortues marines
CAR/ASP	Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées
Convention de Ramsar	Convention de Ramsar sur les zones humides
CSc	Conseil scientifique (de la CMS)
SSC/CBSG	Commission de sauvegarde des espèces / Groupe spécialisé de l'UICN sur la reproduction en captivité
UNCLOS	Convention des Nations Unies sur le droit de la mer
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
UNESCO/MAB	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture / Programme sur l'homme et la biosphère
WAF CET	Programme de recherche et de conservation des cétacés ouest-africains
WCMC	Centre mondial de la surveillance de la conservation de la nature
WIDECAST	Réseau de conservation des tortues marines de la Caraïbe
WI	Wetlands International
WWF	Fonds mondial pour la nature